

Organisation des épreuves cantonales par canton (année scolaire 2024-2025)

Jura

Année	Disciplines évaluées	Visée de l'épreuve, <i>appellation</i> et conception	Objectifs de l'épreuve	Modalités de passation	Diffusion et prise en compte des résultats
8 ^e	Français Mathématiques Allemand	Évaluation à visée sommative. Dans le courant de la 8^e année, les élèves sont soumis.es à trois séries d'<i>épreuves communes</i> en français, en mathématiques et en allemand. Ces épreuves sont présentées sous la forme de QCM (questions à choix multiples). Le contenu de l'épreuve préparatoire est basé sur le plan d'études de la 7^e année. Le contenu des 2^e et 3^e épreuves est basé sur les chapitres du plan d'études de 8^e déjà traités au moment où les épreuves ont lieu.	Le Département de l'instruction publique met à disposition des enseignant.es des épreuves de référence en vue de vérifier l'atteinte des objectifs du PER (Plan d'études romand), de situer la progression des élèves et d'adapter leur enseignement aux besoins identifiés. Il en précise les modalités d'utilisation. Les résultats permettent au Département de recueillir des données utiles au pilotage de l'enseignement et, au besoin, de prendre des mesures d'ajustement.	Les épreuves sont présentées sous la forme de QCM (questions à choix multiples). La 1^{re} épreuve commune (épreuve préparatoire) vise à familiariser l'élève avec les QCM. Elle a lieu à la fin du mois de septembre. Les 2^e et 3^e épreuves ont lieu respectivement au début du mois de février et à la fin du mois de mai, simultanément dans toutes les classes de 8^e du canton. Pour les élèves absent.es des épreuves de rattrapage sont organisées par la CEVES⁽¹⁾.	<i>Aux élèves et à leurs RL</i> : positionnement de l'élève en fonction de 4 « classes standardisées » : niveau C / niveau B tendance C / niveau B tendance A / niveau A. Les 2^e et 3^e épreuves font l'objet d'une communication sous forme de stanines⁽²⁾. <i>Aux enseignant.es</i> : positionnement de l'élève en fonction de 4 « classes standardisées » : niveau C / niveau B tendance C / niveau B tendance A / niveau A. Les résultats de ces épreuves, combinés aux notes enregistrées dans le bulletin scolaire, fonderont, au final, la décision d'orientation.

RL : représentantes légal.es et représentants légaux

(1) **CEVES** : Cellule d'évaluation et de statistique du Service de l'enseignement (JU)

(2) **Stanine** (STAndard NINE) : méthode de classement qui permet de diviser la distribution des résultats des élèves sur une échelle avec neuf intervalles. Ce score est situé sur une échelle de 1 à 9 : au-dessus de la moyenne ou élevé (9, 8, 7), moyen (6, 5, 4) et sous la moyenne ou bas (3, 2, 1).